



Les migrants et réfugiés entrent des voyages dangereux pour sauver leur vie P.5



Frontières P.8

Calais: tout ça pour 4.000 personnes...

J'habite près d'un centre, est-ce que je peux faire mon jogging?



Oui mais en faisant attention de s'échauffer!

LA NOUVELLE PRESSE

Le Bienvenu

Avril-juin 2016 - N° Indispensable - Gratuit Journal populaire de solidarité



NOUS NE SOMMES PAS SEULS!



Accueil des demandeurs d'asile : le calme après la tempête? P.6

Ce sont les migrants qui contribuent le plus au développement des pays du Sud P.7



Des Syriens, des Afghans, des Irakiens dans des ménages à Ottignies! P.4



MES ENFANTS D'ABORD!

Vivre en famille c'est fondamental P.5



Témoignage P.8

Je suis une femme, et je veux mener une vie normale, sans avoir peur, ici et maintenant!

ÉDITO

Enfin une bonne nouvelle : « Nous ne sommes pas seuls »

La solidarité pour un meilleur avenir

La terreur, la tristesse, l'effroi et la colère que les attentats de mars à Bruxelles ont provoqué chez les Belges nous permettent de mieux comprendre ce que des millions de Syriens vivent chaque jour. Comme eux, nous souhaitons que les coupables soient punis, et que l'on puisse vivre une vie normale, sans craindre en permanence d'être victime d'attentats aveugles. Comme elles et eux, nous n'acceptons pas que nos enfants ne puissent prendre les transports en commun sans que nous ayons peur de ne pas les revoir. Comme ces femmes et ces hommes, nous ne pouvons pas supporter de nous sentir impuissants face au terrorisme aveugle. Ce qui nous distingue, c'est que nous espérons encore que notre gouvernement puisse nous protéger contre ces horreurs. En Syrie, par contre, les citoyens n'ont plus aucun espoir : le gouvernement syrien est responsable de la mort de plus de 250.000 citoyens, sans parler de la torture systématique par les services de renseignements. On ne compte plus les attaques de civils avec des bombes aux gaz, quand ce ne sont pas les forces russes qui détruisent des zones civiles par leurs bombardements, ou encore les horreurs commises par l'Etat Islamique (EI) dans la mise en oeuvre de leur conception de la charia. Tout ce qui reste aux Syriens pour sauver leur vie, c'est de s'enfuir et de trouver asile ailleurs. Et c'est ainsi qu'ils arrivent chez nous. Les pays voisins de la Syrie débordent littéralement; ainsi, le Liban qui compte 4 millions d'habitants accueille 1,1 millions de réfugiés. Autant que l'Europe tout entière... Beaucoup d'entre nous se sont un jour mobilisés parce qu'une famille de demandeurs d'asile allait être expulsée de sa commune. Des centaines de citoyens, opposés dans un premier temps à la venue de réfugiés en Belgique, se sont décidés à agir en faveur de personnes parce qu'ils ont appris à

les connaître, via leurs enfants à l'école ou tout simplement en les rencontrant à la boulangerie du coin. Et très vite la peur et le rejet se sont estompés pour laisser la place à la rencontre, au partage, à la solidarité. Une solidarité parfois battue en brèche lorsque des groupuscules ou des médias -minoritaires mais puissants- attisent la peur et la haine. Ce journal se veut une réponse à ces messages insupportables. Nous avons voulu d'abord répondre à tous les préjugés entretenus par la méconnaissance de la situation sur le terrain. Mais nous avons voulu aussi montrer des exemples d'initiatives qui montrent combien nos concitoyens peuvent être inventifs et solidaires: des anonymes, des citoyens lambda qui ont tout simplement et modestement choisi de prendre leurs responsabilités. Si vous aussi vous souhaitez agir concrètement, vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires de *Le Bienvenu* pour les distribuer autour de vous. Profitez-en, grâce aux efforts de plusieurs organisations, c'est gratuit! Et ensuite, n'hésitez pas à contacter ces associations si vous souhaitez en faire plus. Merci déjà pour votre solidarité! Car ne l'oublions pas: la peur que nous connaissons aujourd'hui, les Syriens et les réfugiés la connaissent au jour le jour depuis plusieurs années, sans aucun espoir. ●

1000 contre Une

Ce fut un jour d'indignation et de colère. La Une des 14 éditions *SudPresse* titrait : « Invasion de migrants », « La côte belge menacée ». Un souffle médiatique pour attiser un climat de peur, de haine et de repli sur soi. Un millier de personnes portent plainte devant le Comité de déontologie Journalistique. La procédure est en cours. Les plaignants ont uni leurs réflexions avec les 8 Centres régionaux d'intégration (CRI). Contact : stephane.vandeneede@gmail.com ●



Un bon préjugé est un préjugé mort...

Voici les faits

1 La Belgique n'est pas trop généreuse en matière d'asile

Lorsqu'elle examine les demandes d'asile et octroie sa protection, la Belgique remplit une obligation internationale. Elle applique la Convention de Genève de 1951 et la réglementation européenne, qui définissent les conditions de reconnaissance du statut de réfugié et de la protection subsidiaire. Il est vrai que ces reconnaissances sont en augmentation ces dernières années : le taux de décisions positives rendues par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) est passé de 29,4% en 2013 à plus de 60% aujourd'hui. Mais cela ne s'explique pas par un changement de cap de la Belgique, ce sont les nationalités des demandeurs d'asile qui ont évolué. Parmi eux se trouvent actuellement de nombreux Syriens, Irakiens et Afghans, originaires de pays en guerre. Le besoin de protection est avéré. ●



©H.J. Davies

2 Les réfugiés frappent à notre porte pour sauver leur peau et celle de leurs enfants. Ils ont besoin d'aide pour se reconstruire avant de voler de leurs propres ailes.

Par définition, les réfugiés viennent avant tout chercher la protection de la Belgique. Voici toutefois comment s'organise leur droit au travail et à l'aide sociale. Pendant l'examen de leur dossier, les demandeurs d'asile n'ont droit qu'à une aide matérielle, fournie par Fedasil et ses partenaires : ils sont logés, nourris et accompagnés. A moins que la procédure ne se prolonge au-delà de six mois, ils n'ont pas accès au marché du travail. Ensuite, s'ils reçoivent le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, ils obtiennent un droit au séjour en Belgique, un accès au marché du travail et un droit à l'aide financière du CPAS. Celle-ci sera bien souvent nécessaire dans un premier temps, pour leur permettre de se construire une vie en Belgique. Mais cela ne veut pas dire qu'ils en feront usage longtemps : une étude menée par l'ULB et la KUL

montre qu'au moment de la reconnaissance de leur statut de réfugié, 19% des personnes sont déjà sur le marché du travail, et que, quatre ans plus tard, c'est le cas de 55% d'entre elles. Un score qui tend à se rapprocher de celui de la moyenne de la population belge, à savoir 65%. Une étude réalisée par des économistes de l'Université Catholique de Louvain (UCL) estime que l'impact budgétaire de l'immigration est de 0,5% du PIB, soit environ deux milliards d'euros actuellement, indique récemment le quotidien *Le Soir*. Frédéric Docquier, l'un des auteurs de la recherche, reconnaît toutefois qu'on manque actuellement de données sur les demandeurs d'asile pour affirmer que la vague actuelle aura des effets semblables aux précédentes. Il souligne cependant « qu'on constate aussi que dans des pays comme la Syrie, le niveau de formation a augmenté ces dernières années. Les jeunes qui arrivent ont un meilleur niveau que la moyenne de leur pays, même si ce niveau est inférieur à ce qu'on connaît ici ». Sur base de ces constats, l'étude plaide pour accorder rapidement le droit de travail aux demandeurs d'asile. En ce qui concerne les « migrants économiques » (ce terme n'existe pas en droit), aucune aide n'est accordée du simple fait d'être un étranger. Les personnes en séjour irrégulier (donc sans papiers) n'ont droit à rien sauf l'aide médicale urgente. Il n'y a qu'une seule exception: dans le cas d'un enfant mineur en état de besoin. Seul le statut de réfugié (ou autre protection) permet d'avoir droit à un revenu d'intégration sociale et d'avoir accès léga-



©AFP/Getty Images

lement au marché du travail. Certains employeurs profitent des personnes en situation irrégulière pour les embaucher de manière non déclarée et les soumettent à de très bas salaires et à des conditions de travail précaires. Les migrants occupent très souvent des emplois peu qualifiés et pénibles. Dans de nombreux cas, lorsqu'ils sont en situation de sortir de la clandestinité, ils vont générer des emplois en créant leurs propres entreprises. Ils paient dès lors leurs impôts, injectent de l'argent dans l'économie et participent ainsi au développement du pays qui les a accueilli. ●

3 L'immigration peut avoir un impact positif sur les finances publiques

D'abord, il ne faut pas confondre droit d'asile et immigration. En ce qui concerne le droit d'asile, un réfugié coûte précisément 37,7 euros par jour, s'il est en logement individuel et 40 euros s'il est hébergé en centre d'accueil. Cette somme comprend en effet la nourriture, le logement et les frais annexes comme le salaire des personnes payées pour les accueillir. Bref, un réfugié,

aussi cynique que cela puisse sembler, fait tourner notre économie.

En 2014, l'accueil des réfugiés (Fedasil) pesait 300 millions. Soit 0,15% des dépenses totales de l'administration belge.

La Banque Nationale rappelle qu'il n'y a que deux demandeurs d'asile par dix mille habitants en Belgique

Selon diverses études, le coût de l'immigration serait nul, voire légèrement positif. Les migrants injectent de l'argent dans notre économie. Selon une étude allemande, citée par la Cimade [France], un migrant apporte en moyenne tout au long de sa vie une contribution nette de 50.000 € aux finances du pays qui l'accueille. En outre, le re-



©Richard Burton - Amnesty International

MOTS-CLÉS

cours à l'immigration de travail deviendra de plus en plus nécessaire avec le vieillissement de la population et notre démographie trop faible.

N'oublions pas que les tentatives de bloquer nos frontières coûtent cher à nos pays, notamment l'édification des murs avec du matériel de surveillance de pointe. Entre 2007 et 2013, l'UE a alloué près de 4 milliards d'euros aux politiques migratoires (y compris le renvoi de ressortissants de pays tiers et le contrôle des frontières). À peine 17 % (soit 700 millions d'€) ont été consacrés aux procédures d'asile.

D'après un rapport récent de l'OCDE dévoilé par La Libre Belgique, l'immigration « rapporterait » en moyenne près de 3.500 euros de rentrées fiscales par individu par an. Un tout récent rapport de la Banque Nationale Belge annonce que les surcoûts occasionnés par l'accueil des réfugiés dans notre pays seront amortis en 2020. La BNB estime même qu'à partir de cette date, « la vague migratoire va générer 0,1% de croissance supplémentaire ». La Banque rappelle qu'il n'y a que deux demandeurs d'asile par dix mille habitants en Belgique et que le nombre de demandeurs d'asile accueillis en 2015 (35.000) reste toujours inférieur à celui de l'année 2000 (42.700) quand les pays européens avaient dû accueillir les réfugiés du Kosovo.

(Voir aussi cet article: http://www.rtbf.be/info/belgique/detail_selon-la-banque-nationale-la-belgique-peut-absorber-l-afflux-de-refugies-syriens?id=9240148)



©AFP/Getty Images

4 Un réfugié n'a pas plus de droits qu'un citoyen belge

Un réfugié est pris en charge durant la période d'analyse de son dossier. Pendant cette période, à moins qu'elle n'excède les six mois, le réfugié n'a pas le droit de travailler. L'héberger, le nourrir et l'accompagner est donc obligatoire. Il n'a pas non plus accès aux logements sociaux ni au CPAS.

Si la personne reçoit le statut de réfugié, elle obtient le droit au séjour

en Belgique, la possibilité de rechercher un travail et, si elle n'en trouve pas, éventuellement à une aide du CPAS.

Par ailleurs, créer un « statut spécial » pour les réfugiés, comme certains le proposent, serait illégal : la Convention de Genève prévoit explicitement que les réfugiés doivent se voir accorder « le même traitement en matière d'assistance et de secours publics [que les] nationaux ». C'est ainsi qu'en Belgique, ils ont droit au revenu d'intégration du CPAS. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ont les mêmes droits qu'un Belge qui a cotisé toute sa vie, comme le droit au chômage.

Autre proposition que l'on entend parfois, celle de limiter dans le temps le droit au séjour octroyé aux réfugiés. C'est un accord au sein du gouvernement, qui doit encore être présentée au Parlement. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, le statut de réfugié – contrairement au statut de protection subsidiaire – donne droit à un séjour illimité en Belgique. En théorie, la limitation dans le temps du droit au séjour des réfugiés est permise par le droit européen. Mais on peut se demander quel intérêt cette mesure aurait, sachant que la Belgique est tenue d'accueillir les réfugiés sur son territoire tant que leur crainte de persécution perdure, et qu'elle ne peut en aucun cas les refouler si les circonstances qui ont justifié la reconnaissance de leur statut existent toujours. Même limité, le séjour de la plupart d'entre eux devrait donc être renouvelé.

5 Des procédures d'entrée officielles et sûres permettraient de trier les criminels et les terroristes

La mise en place d'une opération de recherche et de sauvetage permettra d'enregistrer les arrivées et de procéder à une identification des personnes au moment opportun. Cependant, les personnes qui

montent à bord de ces embarcations de fortune sont des



©Amnesty International/Anna Shea

hommes, des femmes et des enfants qui fuient pour sauver leur vie ou trouver une vie meilleure pour eux et leurs familles. Ce ne sont pas des terroristes. Ces derniers voyagent comme tout le monde, notamment par avion, si nécessaire avec de

Certains employeurs profitent des personnes en situation irrégulière pour les embaucher de manière non déclarée et les soumettent à de très bas salaires et à des conditions de travail précaires.

faux papiers. Mais ils sont aussi recrutés sur le territoire européen, comme l'ont montré les attentats récents.

Trop souvent un amalgame est fait entre musulmans et intégristes, généralisant ainsi une peur du musulman. Or les intégristes ne représentant qu'une infime minorité des musulmans.

La Convention de Genève, qui définit ce qu'est un réfugié, prévoit une « clause d'exclusion » pour les personnes suspectées d'avoir commis « un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité », ou encore « un crime grave de droit commun ». La réglementation européenne ajoute que sont exclues de la protection subsidiaire les personnes qui constituent une « menace pour la société ou la sécurité de l'État membre » dans le

quel elles se trouvent. Cette même réglementation prévoit aussi la possibilité de retirer le statut de protection d'une personne lorsqu'il apparaît, après coup, qu'elle aurait dû en être exclue. Lorsqu'elle examine les demandes d'asile, la Belgique vérifie donc les antécédents des personnes qui se présentent à elle.



©AFP/Getty Images

6 Il est difficile d'entrer en Europe

L'Europe est une véritable forteresse. Aux frontières de l'Europe, des murs s'érigent un peu partout, notamment entre la Turquie et la Grèce ou la Turquie et la Bulgarie, ou encore autour des enclaves espagnoles au Maroc. Barbelés, barrières de dissuasion, radars, diffuseurs de gaz lacrymogènes, détecteurs de mouvements : des systèmes de surveillance sophistiqués et des dispositifs militaires sont mis au service de la protection des frontières. Paradoxalement, ce sont ces moyens de surveillance qui entraînent les migrants à entrer clandestinement, mais on ne peut pas dire que l'Europe soit une passoire.

Par ailleurs, entrer et s'établir en Europe est un véritable parcours du combattant. Tout migrant doit en effet obtenir un visa ; or l'attente est

souvent très longue et les conditions d'obtention des papiers ont été durcies aussi bien pour les migrants que pour les réfugiés. Les procédures de demande d'asile sont devenues tellement restrictives qu'elles ne permettent pas toujours aux individus exposés aux conflits d'obtenir le statut de réfugié.

7 Rendre l'entrée en Europe plus difficile ne va pas diminuer le nombre de réfugiés.

L'édification de murs et de clôtures ne diminuera pas les arrivées de migrants, mais causera davantage de morts en mer. Les personnes qui fuient des conflits ou des guerres tenteront toujours de sauver leur vie, s'il le faut en empruntant des voies périlleuses. Même lorsqu'un terme a été mis à l'opération italienne de recherche et de sauvetage Mare Nostrum, les migrants et réfugiés ont continué d'arriver en plus grand nombre.

Le renforcement de ces mesures est à l'origine de nombreuses souffrances et de pertes humaines. Compte tenu des clôtures qui ferment les routes les plus sûres, du durcissement de la surveillance et du déploiement des forces de sécurité, les migrants sont contraints de suivre des voies encore plus dangereuses, parfois avec des conséquences tragiques. Des femmes, des hommes et des enfants se noient en mer ou étouffent dans des camions. C'est donc justement la politique de l'UE qui est à l'origine des morts en mer. Bien que l'UE ait renforcé son opération de sauvetage, le manque de voies sûres et légales continuera de forcer les migrants et les réfugiés à emprunter des chemins dangereux pour sauver leur vie...

Asile / Protection

Toute personne qui a fui son pays parce que sa vie ou son intégrité y étaient menacées, et qui craint d'y retourner, peut demander une protection à la Belgique. C'est ce qu'on appelle « demander l'asile ». La loi belge prévoit deux statuts de protection : le statut de réfugié et la protection subsidiaire.

Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA)

Instance centrale de la procédure d'asile en Belgique. Administration indépendante, le CGRA a pour mission d'examiner les demandes d'asile et d'accorder ou de refuser le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Convention de Genève

Convention internationale (Nations Unies, 1951) relative au statut des réfugiés. Elle définit ce qu'est un réfugié, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. La Belgique, comme tous les États membres de l'Union européenne, a signé cette convention.



©Julia Weiss

Demandeur d'asile

Personne qui a fui son pays en quête de protection, qui a introduit une demande d'asile, et qui attend que cette demande soit définitivement acceptée ou rejetée par la Belgique.

Fedasil

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Fedasil organise l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique : elle gère notamment des centres d'accueil et coordonne des programmes de retour volontaire.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

Il dirige et coordonne l'action internationale pour protéger les personnes déracinées dans le monde : demandeurs d'asile, réfugiés, personnes déplacées, apatrides...

Migration / Migrant

Migrer, c'est quitter un pays pour s'établir dans un autre. Dans cette brochure, le terme « migrant » désigne toutes les personnes qui migrent ou ont un jour migré, quel que soit leur statut de séjour ou la raison de leur départ : demandeurs d'asile, réfugiés, sans-papiers, étudiants ou travailleurs étrangers...



TOTEM

Des Syriens, des Afghans, des Irakiens dans des ménages à Ottignies!

La cité universitaire a trouvé un moyen intelligent de réaliser l'hébergement des réfugiés qui arrivent dans la cité.

Septembre 2015, face à l'afflux des migrants, la ville d'Ottignies-Louvain la Neuve décide de passer à la vitesse supérieure pour augmenter sa capacité d'accueil. Jusque là il n'y avait pas eu d'Initiatives Locales d'accueil pour des raisons économiques. Un principe simple est arrêté par le conseil communal : il faut trouver des modes de financement qui ne compromettent en aucun cas l'aide aux personnes en difficultés sur le territoire de la commune.

Via le site internet de la ville et le bulletin communal un appel est lancé aux propriétaires : en quelques jours ils sont une dizaine à répondre et à vouloir mettre leurs biens en location pour des prix modérés. C'est un vrai engagement de leur part, ils pourraient en effet percevoir des loyers bien plus élevés car l'immobilier est cher dans le Brabant Wallon. En échange, ils ont la garantie du CPAS que les loyers seront effectivement payés et que leurs biens seront entretenus.

Les maisons ont été équipées grâce à la solidarité citoyenne qui a fonctionné à plein. C'est ainsi que la ville d'Ottignies a aujourd'hui une capacité d'accueil de 50 candidats réfugiés, soit deux fois plus que le taux imposé par le gouvernement! Deuxième étape de la prise en charge : un appel aux citoyens a été lancé pour donner des cours de français et ils ont été nombreux à y répondre. Troisième étape : lorsque les personnes obtiennent le statut de réfugié, elles ont alors deux mois pour trouver un logement à plus long terme : une fois encore la solidarité citoyenne a joué à ce stade un rôle essentiel. Histoire sans doute de rester fidèle à l'esprit des Ottignois qui dans les années 70 accueillait déjà des réfugiés Assyriens sur leur territoire... Une communauté aujourd'hui parfaitement intégrée et qui a tenu à remercier la ville qui l'avait accueillie en offrant une oeuvre d'art, « un cylindre assyrien », installé comme un totem au coeur de la cité. Une histoire vraie qui fait rêver... ●

MAUVAISE GESTION

Il y a une crise du management de l'accueil des demandeur(se)s d'asile en Europe

Et pas une crise des réfugiés. Alors que l'Europe a réussi à accueillir des nombres parfois supérieurs de réfugiés ces dernières années (692.000 réfugiés accueillis en 1992 en Europe), la mauvaise gestion de cet afflux a rendu le problème beaucoup plus visible.

La plupart des 60 millions de réfugiés dans le monde se trouvent hors d'Europe et dans les pays pauvres. La Belgique quant à elle a ainsi accueilli 42.000 demandeurs d'asile en 2000, pour un peu plus de 35.000 en 2015, soit 7.000 de moins. En Belgique, 82 % de la population est belge de naissance, les 18 % restants étant des personnes nées avec une nationalité étrangère (dont 8 % ont acquis la nationalité belge). ●

Témoignage

Les Européens pensent que nous sommes ici pour leur prendre quelque chose, mais ce n'est pas vrai. Beaucoup d'entre nous sont des étudiants, des médecins; nous avons tout perdu et jamais nous ne retrouverons ce que nous avons. Les migrants en Italie sont livrés à

eux-mêmes, sans pouvoir se laver, sans manger sauf s'ils parviennent à entrer en contact avec des associations. Si vraiment l'Europe prône les valeurs inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme, alors cela devrait concerner tout le monde de façon équitable.

Moi, j'ai eu de la chance, j'ai obtenu des papiers, je travaille, je parle italien; je m'intègre au fur et à mesure et je mélange finalement les cultures. C'est ce que nous devons partager, nos cultures. » ●

Majid Hussein, Nigérian, 22 ans



© Getty Image

ARNAQUE

Accord UE-Turquie : le droit déjà bafoué

Une trentaine de demandeurs et demandeuses d'asile ont été incarcérés, n'ont pas pu bénéficier d'une procédure d'asile et ont été renvoyés de force en Afghanistan en dépit du risque d'attaques par les talibans. Cela rappelle les retours forcés et autres violations systématiques ayant visé des personnes de nationalité syrienne notamment, recensés par Amnesty International en décembre 2015. Les personnes accompagnées en Turquie sont détenues dans un centre triste-

ment célèbre financé par l'UE. Le renvoi forcé d'une trentaine de demandeurs et demandeuses d'asile afghans, quelques heures après l'entrée en vigueur de l'accord conclu entre l'Union européenne (UE) et la Turquie au sujet des réfugiés, montre que l'application de cet accord exposerait des réfugiés à un danger dès le début. L'encre n'était pas encore sèche sur l'accord UE-Turquie que plusieurs dizaines d'Afghan-es



étaient déjà renvoyés dans un pays où leur vie pourrait être menacée. Cet épisode illustre les risques liés au retour des demandeurs et demandeuses d'asile vers la Turquie - et les répercussions que l'accord est susceptible d'avoir sur les réfugiés passant par la Turquie. C'est comme regarder un train dérailler au ralenti.

Ces événements sont similaires aux retours forcés et autres violations dont Amnesty International avait rendu compte dans un rapport en décembre 2015. L'organisation avait établi que réfugiés, demandeurs et demandeuses d'asile étaient appréhendés à la frontière occidentale, placés en détention sans pouvoir s'entretenir avec un-e avocat-e, puis renvoyés

de force vers la Syrie et l'Irak après avoir été forcés à signer des documents selon lesquels il s'agissait d'un « retour volontaire ». À l'époque, la Commission européenne avait répondu qu'elle examinerait cette question grave, mais elle n'a toujours pas confirmé les violations constatées par Amnesty International. Si le droit turc protège le droit des personnes en quête de protection de demander l'asile depuis leur lieu de détention, Amnesty International a recensé de nombreux cas où ce droit n'a dans les faits pas été respecté. Les demandes d'asile déposées par les personnes se trouvant sur le territoire turc sont dans la pratique rarement traitées. ●



© Julia Weiss

PÉRIL EN MER

Les migrant(e)s et réfugié(e)s entreprennent des voyages dangereux pour sauver leur vie



La situation dans les camps de réfugiés, comme ici en Jordanie, est souvent très dure. Elle explique pourquoi les réfugiés qui s'y trouvent veulent trouver des hébergements plus sûrs.

Les migrants et les réfugiés sont contraints de fuir leur pays d'origine pour sauver leur vie. Par manque de voies sûres et légales pour rejoindre l'Europe, ils sont contraints d'emprunter des chemins dangereux.

Selon les statistiques, une majorité de ceux qui arrivent par la mer fuient la guerre, un conflit, des persécutions, la torture ou des menaces de mort. En 2013,

63 % de personnes arrivées de manière irrégulière par voie maritime en Europe venaient de Syrie, d'Érythrée, d'Afghanistan et de Somalie, des pays ravagés par des conflits et des violations massives des Droits Humains. En 2014, les Syriens et Érythréens représentaient plus de la moitié des quelque 170.000 personnes qui sont arrivées en Italie par la mer. Le même constat a été dressé pour les premiers mois de 2015. Le renforcement des opérations de secours et de sauvetage n'incite

pas davantage de personnes à entreprendre la traversée. Cela ne crée pas un "appel d'air" comme l'affirment certains. La plupart des personnes cherchent tout simplement à fuir à tout prix une situation extrêmement difficile, même au péril de leur vie. En fait, le nombre de réfugiés et de migrants prenant la route de la mer s'est accru depuis que l'Italie a mis fin à l'opération de sauvetage Mare Nostrum, en octobre 2014, et donc lorsque les risques étaient plus élevés. Plus

La plupart des personnes cherchent (...) à fuir à tout prix une situation extrêmement difficile, même au péril de leur vie.

de 41 470 personnes étaient déjà arrivées en Italie par la mer entre janvier et mai 2015. Beaucoup n'ont pas d'autre choix que de prendre la mer pour essayer de trouver la sécurité. La destruction des bateaux des passeurs n'est pas forcément une solution non plus. Des situations similaires (boat-people en Asie à la fin de la guerre du Viêt Nam) ont montré que les passeurs répondaient à la destruction de bateaux par la construction d'esquifs encore plus dangereux... ●

DROIT DES MÉNAGES

Le droit de vivre en famille est un droit fondamental

Ce droit est consacré par l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Pour tous, Belges comme étrangers.

Le regroupement familial est une procédure de séjour qui permet aux personnes d'origine étrangère ayant un membre de leur famille nucléaire en Belgique de venir le rejoindre, à certaines conditions. Donc, oui,

une personne ayant obtenu un droit de séjour en Belgique peut faire venir son conjoint et ses enfants, pour qu'ils puissent vivre ensemble. C'est en effet - notamment parce qu'il n'en existe pas beaucoup d'autres - la principale voie d'entrée légale sur le territoire belge : environ 50% des titres de séjour accordés le sont pour des raisons familiales.

Et cela ne se fait pas en claquant des doigts ! Les critères pour pouvoir faire venir un membre de sa famille sont très stricts : il faut disposer de suffisamment

de ressources financières, d'un logement adapté à l'accueil de la famille, prouver la stabilité de la relation... Même si les conditions ont été assouplies pour les réfugiés ou les bénéficiaires de protection subsidiaire, les procédures durent de longs mois et ont un coût qui peut être très élevé : redevance administrative de 160€ par personne, frais d'ambassade, frais de légalisation des documents d'état civil, tests ADN... De nombreux migrants arrivent seuls et entament ensuite une démarche de regroupement

familial, plutôt que de venir directement en famille. Pourquoi ? Parce que, très souvent, le parcours pour parvenir en Europe est particulièrement dangereux et coûteux (traversées par la mer via des passeurs, longues marches dans le désert...). Ce n'est que lorsqu'il a la possibilité de construire un avenir meilleur quelque part que le migrant va pouvoir faire venir sa famille, par la voie sûre et légale du regroupement familial. ●



©Amnesty International/Olga Stéfatos

MOTS-CLÉS

Office des étrangers (OE)

Administration qui assiste le Ministre de l'Intérieur et le Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration dans la gestion de la politique des étrangers en Belgique. Elle traite notamment les demandes de séjour (regroupement familial, régularisation...), enregistre les demandes d'asile, gère les centres fermés et organise les retours forcés.

Protection subsidiaire

Statut octroyé aux personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié mais à l'égard desquelles il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encouraient un risque réel de subir des atteintes graves (comme la peine de mort, la torture ou la violence aveugle dans le cadre d'un conflit armé).

Réfugié

Personne qui satisfait aux critères définis par la Convention de Genève. Celle-ci précise qu'un réfugié est une personne qui a fui son pays « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

Régularisation

Procédure permettant à une personne sans-papiers de demander une autorisation de séjour en Belgique pour des raisons humanitaires ou médicales.

Sans-papiers

Dans le langage courant, personne qui n'est pas ou plus autorisée au séjour dans le pays où elle se trouve. Il peut s'agir d'un demandeur d'asile débouté, d'un étranger (étudiant, touriste...) dont le visa n'est plus valable, d'une personne entrée

Ces lignes ont été largement inspirées de deux brochures réalisées récemment par Amnesty International et le CIRE voir :

www.refugees-welcome.be

TRAJECTOIRE PERSONNELLE

Regards syriens : la vie quotidienne d'une personne réfugié au Liban



La principale route pour Damas

Ali, 24 ans, est à la fois photographe, militant impliqué et bénévole auprès de personnes qui, comme lui, ont fui la Syrie pour se réfugier au Liban. Ses clichés donnent un aperçu de la lutte quotidienne de ces hommes et de ces femmes pour leur survie.

Ali a fui au Liban en 2013, après avoir été arrêté deux fois en Syrie en raison de son militantisme, pourtant pacifique. Voyant que la crise s'aggravait rapidement et que des dizaines de milliers d'autres personnes étaient contraintes de devenir des réfugiés, Ali et ses amis ont lancé sur Facebook un appel aux dons de vêtements et de couvertures. Leur initiative s'est transformée en organisation humanitaire : c'est ainsi qu'est née Syrian Eyes. Aujourd'hui, l'organisation aide 740 familles à travers huit projets humani-

taires menés dans la plaine de la Bekaa, dans l'est du Liban. Elle a permis la création de plusieurs emplois et fournit de la nourriture, une assistance médicale, un enseignement scolaire et bien plus encore. Ali, qui participe souvent à ces projets en tant que bénévole, nous laisse entrevoir à quoi ressemble une journée ordinaire là-bas.

« Je me suis enfui en Syrie pendant la guerre civile au Liban, explique Abo Tareq, un chauffeur de taxi libanais âgé de 68 ans. Je comprends parfaitement à quel point la guerre peut-être dure et ce que ça veut dire de se retrouver sans maison. »

J'ai rencontré Abo Tareq lors d'un trajet dans Beyrouth [la capitale libanaise]. Je n'avais pas vraiment assez d'argent pour payer la course mais il m'a proposé un très bon prix et depuis nous sommes amis. Il m'accompagne dans la plupart de mes déplacements, y com-

pris quand je me rends dans les camps de réfugiés syriens dans la plaine de la Bekaa [à deux heures de route au nord-est de Beyrouth].

Nous dépassons un panneau indiquant la frontière syrienne sur la principale route menant à Damas. C'est bizarre de savoir que l'on est à peine à 30

Je nous imagine toujours à leur place, ma famille et moi, explique-t-il. Je devine ce que l'aide de quelqu'un pourrait représenter pour moi.

minutes mais que l'on ne peut pas y aller. Je me rends dans la plaine de la Bekaa une fois par semaine. Parfois je reste un moment, pour aider à préparer le bois de chauffage en hiver, par exemple. Avant, je dormais dans le centre communautaire que nous avions bâti, mais il a brûlé voilà 10 mois. Nous n'avons pas encore pu en construire un autre pour des raisons administratives. C'est stressant.



Abo Tareq chauffeur de taxi

À l'entrée du camp de Jarrahieh, nous nous arrêtons pour acheter des paniers de nourriture dans un supermarché appartenant à Abo Rabiaa (au centre sur la photo). Syrian Eyes livre des provisions pour des distributions de nourriture tous les quatre à six mois, plus souvent en hiver. Abo Rabiaa emploie huit personnes venues de Syrie dans ses deux magasins et utilise ses contacts locaux solides pour nous aider dans notre travail, par exemple quand il s'agit d'obtenir des traitements médicaux gratuits pour les réfugié-e-s à l'hôpital, ou de faire libérer quelqu'un qui a été arrêté-e par les autorités libanaises parce qu'il ou elle

n'avait pas de permis de séjour. « Nous sommes au service des pauvres gens », selon ses mots. Younes, un chauffeur routier de 37 ans, vit près du camp de Jarrahieh. Il utilise son camion pour aider Syrian Eyes à distribuer de la nourriture, des vêtements, etc. « Je nous imagine toujours à leur place, ma famille et moi, explique-t-il. Je devine ce que l'aide de quelqu'un pourrait représenter pour moi. »

J'entre dans le camp pour aller voir des amis et savoir ce dont ils ont besoin. Nous nous occupons d'environ 2 500 réfugiés, hommes, femmes et enfants. Nous emmenons les gens à l'hôpital, nous fournissons des réserves d'eau et nous menons un projet culturel, Syria in my mind. Il est important d'enseigner à ces enfants l'histoire de leur pays d'origine, en particulier à ceux qui sont nés au Liban, pour qu'ils ne pensent pas qu'elle se résume à des gens qui se battent et à des bombardements.

Abo-Mohamad, 27 ans, est l'une des premières personnes du camp à être devenues bénévoles pour Syrian Eyes. Maintenant, il travaille dans une boulangerie que nous avons construite l'an dernier. Abo-Mohamad a perdu ses parents il y a trois ans, quand leur maison a été détruite par les bombes : « J'ai fui la Syrie avec mes deux sœurs et mes deux frères, confie-t-il. Ils dépendent de moi pour la nourriture et d'autres produits de première nécessité. C'est une tâche très difficile pour un réfugié syrien vivant dans un camp, sans permis de séjour ni aucun autre droit. » Eyad, 28 ans, plaignant : « D'après les informations, je peux espérer rentrer en Syrie en janvier 2017 ».

Cet homme est arrivé au Liban en 2014. Les gens d'ici adorent son sens de l'humour un peu particulier. Mais son histoire à lui est loin d'être drôle. « Ma maison en Syrie a été complètement détruite lors d'une frappe aérienne et ma femme a été blessée à la jambe. On n'a pas les moyens de la faire opérer et son état empire. On utilise les bons alimentaires de l'ONU [13,5 dollars par personne et par mois] pour acheter à manger et du lait pour nos trois enfants, mais ça ne suffit pas. Nous devons payer un loyer de 40 dollars par mois. Je dois déjà 460 dollars

au propriétaire et je ne sais absolument pas comment je pourrai le rem-



Abo Rabiaa (au centre) dans son supermarché

bourser. Je ramasse de vieilles chaussures dans les rues, n'importe quoi pourvu que ça passe dans cette cuisinière, pour garder ma famille au chaud. »

Nous nous rendons à la boulangerie construite par Syrian Eyes et une organisation allemande, Jasmin-Hilfe. Elle représente quatre emplois pour les personnes de Jarranieh, qui en ont grand besoin, et permet chaque jour à une centaine de familles d'avoir du pain chaud et délicieux. Ensemble, nous avons également financé une clinique de campagne dirigée par deux médecins locaux et fournissant des services médicaux gratuits à environ 600 personnes par mois. Les problèmes de santé tels que la pneumonie sont courants, en particulier chez les enfants. On respire des émanations toxiques partout : les gens brûlent tout ce qu'ils trouvent, des chaussures ou du plastique par exemple, parce que le bois et le gazole coûtent très chers. Certaines personnes du camp

On utilise les bons alimentaires de l'ONU [13,5 dollars par personne et par mois] pour acheter à manger et du lait pour nos trois enfants, mais ça ne suffit pas.

élèvent des pigeons pour gagner un peu d'argent. Très peu d'hommes syriens trouvent un emploi au Liban, alors ce sont

principalement les femmes et les enfants qui travaillent. Les enfants vendent des mouchoirs en papier ou des chewing-gums dans les rues au lieu d'aller à l'école. C'est dangereux pour eux. Parfois, nous allons juste nous amuser avec les enfants : faire de la musique, chanter, les emmener au terrain de jeux ou acheter des bonbons. Nous sommes toujours là pour les fêtes et les cérémonies, comme la fête des mères ou l'Aïd.

Nous disons au revoir et rentrons à Beyrouth. Ce n'est pas une bonne idée de faire le trajet de nuit avec Abo Tareq. Avec l'âge, il n'y voit plus très bien dans le noir, alors je fais une grande partie de la conduite avec lui, je lui signale les carrefours et les obstacles.

Nous sommes accueillis par cette magnifique vue sur Beyrouth de nuit. « J'admire ce que vous faites, tous, me dit Abo Tareq. J'espère que cette guerre va bientôt prendre fin. »

À l'heure actuelle, le Liban accueille plus d'un million de réfugiés venus de Syrie, ce qui représente une personne sur cinq vivant dans le pays. Amnesty International exhorte les gouvernements du monde entier à partager cette lourde responsabilité et à aider les personnes qui en ont le plus besoin grâce à des solutions mondiales comme la réinstallation. ●



Younes utilise son camion pour distribuer de la nourriture et des vêtements.

PÉRIL EN MER

Ce sont les migrant(e)s qui contribuent le plus au développement des pays du Sud

Nos pays occidentaux et les multinationales jouent un rôle dans les déséquilibres et les inégalités avec les pays du Sud

Un grand nombre de migrants n'ont pas d'autre choix que de quitter leur pays, leur maison et leur famille : ils prennent la route de l'exil pour fuir la guerre, les violences ou la misère.

C'est sur les conditions de vie dans leurs pays d'origine, et donc sur les causes de leur exil, qu'il faudrait agir. Plutôt que de dépenser tant d'argent pour protéger ses frontières et expulser les étrangers, l'Europe ferait mieux de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir la paix et le développement dans les pays d'origine. Au contraire, depuis de nombreuses années, une partie du budget de l'aide publique au développement est elle aussi consacrée au contrôle des flux migratoires dans les pays d'origine et de transit des migrants.

Mais tant que la sécurité, les ressources et les droits de l'homme seront plus accessibles à cer-

tains endroits de la planète qu'à d'autres, aussi longtemps que notre monde sera marqué par de tels déséquilibres, les humains auront des raisons de se déplacer. Rappelons que nos pays occidentaux et nos multi-

nationales jouent un rôle dans les déséquilibres et les inégalités avec les pays du Sud. Enfin, ce que l'on sait peu, c'est que les migrants sont d'importants contributeurs financiers par le transfert d'argent vers leurs pays d'origine. Les montants ainsi envoyés sont bien plus élevés que les budgets de l'aide publique au développement. En 2014, au niveau mondial, l'aide publique au développement représentait 135 milliards de dollars, alors que les montants envoyés par les migrants vers leurs pays d'origine dépassaient 400 milliards de dollars. Sans compter qu'en Belgique, ces dernières années, les budgets de l'aide publique au développement ne cessent d'être raba-

ON NE PEUT PAS ACCUEILLIR TOUS LES PRÉJUGIÉS

C'EST DES PRÉJUGÉS QU'IL FAUT AVOIR PEUR, PAS DES RÉFUGIÉS NI DES ÉTRANGERS.

De tous temps, des êtres humains ont migré, pour assurer leur survie ou dans l'espoir d'un avenir meilleur. Ces dernières années, les guerres, les persécutions et les violations des droits de l'homme ont poussé un nombre grandissant de personnes à l'exil. Selon les Nations Unies, à la mi-2015, la grande majorité des réfugiés dans le monde étaient accueillis dans des pays en développement, et 8% seulement dans l'Union européenne. Non seulement on ne peut pas parler d'« invasion », mais nos pays peuvent faire plus pour accorder aux réfugiés la protection à laquelle ils ont droit.

www.cire.be

La prise en charge des Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) sur notre territoire : le législateur a fait du bon boulot! Pourvu que ça dure!

En 2015, plus de 5000 MENA ont été identifiés contre 1730 en 2014 (des syriens, afghans, irakiens, guinéens et érythréens)! Ces jeunes ont des parcours d'exil difficiles et douloureux et sont particulièrement vulnérables. Un principe de base dans leur prise en charge a été arrêté : chaque mineur identifié a droit à un tuteur qui va travailler main dans la main avec lui et le représenter dans les différentes étapes de son dossier. Et on imagine à quel point cette personne de référence va jouer un rôle essentiel dans l'évolution de la procédure et sur tous les aspects de la prise en charge

pour accompagner ces mineurs jusqu'à leur autonomie. Les candidats tuteurs recrutés de manière très stricte par le ministère de la justice bénéficient de formations et font l'objet d'un suivi régulier. Certains barreaux d'avocats ont créé des sections MENA pour aider les tuteurs dans leur mission. Et enfin un réseau associatif très présent assure tout un maillage psycho-social autour des mineurs et se fait le porte-voix de ce qui se passe sur le terrain à travers la plateforme « mineurs en exil ». Récemment les politiques d'aide à la jeunesse francophone et flamande se sont engagées de manière plus proactive encore dans la prise en charge des MENA en finançant un projet de recrutement de familles d'accueil pour les jeunes qui ont besoin d'une vie de famille.

Quarante familles sont aujourd'hui engagées dans une procédure d'agrément qui complète ainsi l'offre de la prise en charge de ces MENA. Lorsqu'ils arrivent ces jeunes ont besoin après leur parcours d'exil de poser leurs valises, de souffler et d'être soutenus. Ils font ensuite l'objet d'une prise en charge individualisée dans un centre pour seulement ensuite être orientés vers des Initiatives Locales d'Accueil dans la perspective de leur autonomie. À chaque stade de la prise en charge, il y a toute une chaîne de mobilisation citoyenne et associative pour permettre aux jeunes de construire de nouveaux repères, de faire le deuil de leur pays d'origine et des gens qu'ils ont aimés mais aussi parfois dans certains cas de les retrouver : un chantier immense qui fait le pari de la vie. ●

REPÈRES

| | | | |
|---|---|--|---|
| 230 M | 10 M | 14,2M | 33,3 M |
| Plus de 230 millions de personnes vivent en dehors de leur pays de naissance - soit environ 3% de la population mondiale. | 10 millions de personnes dans le monde sont « apatrides » - aucun État ne reconnaît leur citoyenneté. | Selon les estimations, on comptait 14,2 millions de réfugiés dans le monde à la fin de l'année 2013. | Environ 33,3 millions de personnes ont dû fuir leur domicile mais restent dans leur pays (« personnes déplacées »). |

ÉDUCATION

Je suis une femme, et je veux mener une vie normale, sans avoir peur, ici et maintenant

De nombreuses femmes réfugiées sont victimes de harcèlement ou de violences sexuelles tout au long de leur parcours d'asile. Certaines d'entre elles fuient des situations insupportables dans leur pays d'origine (excisions, viols, crimes d'honneur...). À chaque halte, elles craignent de subir les mêmes horreurs, car bien souvent elles ne sont pas protégées, pas même dans les camps mis en place par les autorités, quand ils existent.

En Belgique, et depuis toujours, les femmes sont victimes de violences: on estime qu'entre 8 et 10 femmes portent plainte chaque jour pour viol (et ça ne représenterait qu'un dixième des faits) et 162 personnes sont mortes suite à des violences conjugales en 2013.

Cela montre la gravité du problème. Les violences à l'égard des femmes ne sont donc pas liées à l'arrivée de migrants. Elles concernent tous les milieux sociaux et culturels.

Toutes les associations qui luttent contre ces fléaux le disent

clairement: il faut punir les coupables et éduquer les jeunes et moins jeunes à une société sans sexisme. Ceci est vrai pour tous ceux et celles qui résident dans notre pays, quelle que soit leur origine, leur culture ou leur religion. Une formation en ce sens est prévue pour les futurs réfugiés qui arrivent dans notre pays, lorsqu'ils se trouvent dans les centres d'accueil. Le message qui leur est donné est très clair: les femmes ont des droits égaux aux hommes, et doivent être respectées. Mais il serait important de renforcer cette éducation dans tout notre processus éducatif, en donnant des moyens suffisants aux différents acteurs qui œuvrent dans ces domaines. ●

Ma ville était assiégée, les femmes violées.

« Ils ont défoncé la porte — c'était une simple porte en bois — et sont entrés... Ils m'ont dit : « Où est ton mari ? »; j'ai répondu : « Je ne sais pas. Il est parti depuis longtemps ». Celui qui se tenait à côté de moi s'est ensuite rapproché. Il a déchiré ma chemise et a commencé à me toucher les seins... Celui

qui me tenait ressemblait à un shabiha. Il portait une tenue de civil... Leur chef était dehors. Quelqu'un est rentré et a dit, « Le général a dit que si son mari ne se rendait pas de plein gré, elle allait devoir supporter beaucoup plus que ça »... Cette personne portait des habits de militaire. Il était sans aucun doute de l'armée. » ●

Maha de Daraa
(Human Rights Watch)



GASPILLAGE

Calais : tout ça pour quatre mille personnes



©Richard Burton - Amnesty International

Le bidonville de Calais a été partiellement évacué. Mais tout cela ne règle en rien la question de fond. Cela fait une quinzaine d'années que la France tente d'empêcher migrants et réfugiés de rejoindre la Grande-Bretagne. Rien n'y fait.

Les deux pays ont dépensé des sommes faramineuses pour ce faire. Rien que pour le salaire des CRS, la France paie 2,8 millions d'euros par mois et certains ont même calculé le coût des grenades lacrymogènes (40 euros pièce) lancées sur les réfugiés de Calais. Au cours du dernier week-end de janvier, 25.000 euros sont ainsi partis en fumée. Tout cela pour trois à quatre mille personnes qui veulent rejoindre leurs proches ou tenter de trouver du travail outre-Manche. Franchement, est-ce vraiment une charge si insupportable pour un pays comme l'Angleterre qui n'est pas un pays réputé pour la générosité de sa politique sociale ? Pourquoi a-t-on laissé pendant des années des centaines de personnes survivre dans des conditions indignes d'un pays européen ? Pourquoi n'a-t-on jamais cherché à résoudre politiquement le problème ? Parce que la France et la Grande-Bretagne espéraient ainsi dissuader les Afghans, les Erythréens et les Pakistanais à se rendre dans leurs pays ? Cela ne marche pas et ne marchera jamais. Combien de personnes sont mortes en tentant de traverser la Manche ? Combien de morts à Ceuta et Mellila où certains des migrants ont essayé des dizaines de fois de franchir les immenses barrières électrifiées. Combien de naufrages en Méditerranée ? Une frontière fermée n'arrêtera jamais un réfugié ou un migrant qui a payé le passeur cinq à six mille

euros et est prêt à risquer sa vie pour refaire la sienne dans un pays sûr.

Des passages sûrs et légaux coûteraient moins cher

Les dirigeants européens le savent et pourtant ils continuent à poursuivre toujours la même politique de fermeture des frontières meurtrière et inefficace. Alors, la revendication des ONG, comme Amnesty, la Ligue des droits de l'Homme, le Ciré, Médecins du Monde, qui vise à mettre en place des passages sûrs et légaux pour les réfugiés n'est pas aussi délirante ou angélique qu'elle peut le paraître au premier abord. Depuis trois, quatre ans, des chercheurs, des économistes étudient les conséquences d'une libéralisation des passages vers l'Europe et cherchent à voir sur quels leviers il faudrait agir pour réguler ces migrations. Deux économistes, Emmanuelle Auriol (école d'économie de Toulouse) et Alice Mesnard (Université de Londres) proposent aux Etats de vendre les visas d'entrée, à un prix inférieur au coût des entrées clandestines et d'utiliser cet argent pour une politique de répression accrue du travail au noir de manière à dissuader ceux qui voudraient entrer sans visas. Payer les visas, cela peut paraître une manière cynique de répondre au besoin de protection des réfugiés mais l'est-ce davantage que la politique actuelle de l'Union européenne ?

Largement inspiré d'un blog de Martine Vandemeulebroecke : <http://www.amnesty.be/je-veux-m-informer/nos-blogs/le-blog-de-martine-vandemeulebroecke/> ●

Je voudrais distribuer le bienvenu autour de moi, comment faire ?

Vous pouvez en commander sur : www.lebienvenu.be
Vous pouvez aussi obtenir une version digitale (A4) à imprimer dans vos propres publications : www.lebienvenu.be

Je voudrais agir concrètement, que puis-je faire ?

Rendez-vous sur le site www.refugees-welcome.be; les associations partenaires y publient régulièrement des propositions d'actions, tant au niveau européen qu'au niveau belge et local.

Ours

Ce journal a été réalisé grâce à la collaboration de nombreuses personnes et organisations.

Rédaction

Hafida Bachir, Agnès Lejeune, Robert Neys, Philippe Hensmans, Georges-Henri Beauthier, Jehona Krenzi, Caroline Intrand, Valentine De Muylder, Valérie Michaux et Denis Lambert.

Graphisme

Speculoos (Pierre Huyghebaert et Darius Chapuis)

Avec le soutien des ONG et associations suivantes (au moment de l'impression)

Amnesty International, CAL, CIRE, CNCD/11.11.11, CRIBW, CRIC, CRVI, CSC, FGTB, Financité, Les Scouts, Ligue des droits de l'Homme, Ligue des Familles, Médecins du Monde, MOC, Mutualité Chrétienne, Oxfam-Magasins du Monde, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Tout Autre Chose, Vie Féminine, Ecoconso.

Éditeur responsable

François Graas, Rue Berckmans, 9
1060 Bruxelles

